



Litige prix avec une grande surface

Par **oyabun**, le **21/02/2009** à **13:10**

j ai achete dernièrement un appareil photo reflex d une valeur de 1049 euros la reference de ce produit etant un Nikon D90
sur le bon de commande le prix et la reference correspondent
je me dirige vers le point caisse pour effectuer le reglement
et la sur le ticket de caisse imprime il apparait une autre reference un appareil photo casio exilim Z1 au prix de 149 euros
j effectue le reglement sans faire attention a cette erreur
je me dirige au point securite pour faire valider la sortie de mon produit
apres controle du personnel il autorise la sortie du produit
de retour chez moi je me rend compte du probleme
j ai eu un appareil photo a 1049 euros a qui m a ete facture 149 sous une autre reference
aujourd'hui je recois un appel du chef de rayon me disant que je dois me presenter au magasin du fait d un probleme au niveau de la validation de la garantie
je lui dit avoir apercu a mon domicile l erreur du service caisse et de la securite
le chef de rayon me demande de payer la difference
je pense etre dans mes droits et ne devoir en aucun cas payer la difference
celui ci me menace une poursuite juridique
qui est dans ces droits ?
merci de votre aide

Par **frog**, le **21/02/2009** à **14:12**

[citation]je pense etre dans mes droits[/citation]

Vous pensez mal. Par conclusion du contrat de vente, l'acheteur s'engage à payer le prix de

la chose. Or vous ne vous êtes pas acquitté du paiement intégral.

Par **oyabun**, le **21/02/2009** à **14:24**

Je suis désolé pour l'absence de ponctuation et de majuscules .

Sachant que le bon de commande n est pas signé, il ne fait pas office de contrat de vente , je pense .

de ma part je me suis affranchi de la totalité de la somme affiché sur le ticket de caisse , donc je suis acquitté du paiement intégral .

je pense que je me suis pas responsable de l' erreur de référence .

en espérant avoir contribuer cette fois ci à la bonne santé de votre vue .

cordialement .

Par **frog**, le **21/02/2009** à **15:05**

[citation]je me suis affranchi de la totalité de la somme affiché sur le ticket de caisse , donc je suis acquitté du paiement intégral . [/citation]

C'est du prix de vente convenu qu'il faut s'acquitter.

[citation]je pense que je me suis pas responsable de l' erreur de référence . [/citation]

Responsable, non. Mais vos obligations issus de votre engagement contractuel demeurent.